

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2011/27 - **Fonctionnement des collèges privés - 3127**
Dotations de fonctionnement 2011 - Forfait d'externat (part
fonctionnement matériel et part personnel)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve pour 2011 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat - part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 783 401,75 €
- approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 5 829,24 € au titre de l'ajustement du forfait 2009
- décide de répartir la somme totale de 1 789 230,99 € pour le forfait d'externat - part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant en annexe 1
- approuve pour 2011 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat - part personnel, d'un montant total de 1 720 416,75 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2
- décide de régler ce forfait d'externat - part fonctionnement matériel et part personnel, en trois versements pour l'année 2011, à savoir le premier tiers en janvier 2011, le deuxième tiers en avril 2011 et le dernier tiers en septembre 2011.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53547-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/01/11